

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-269
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
.....
COMMUNE DE CASTELNAUDARY
.....

Matière : INSTITUTIONS
ET VIE POLITIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière :
INTERCOMMUNALITE

**OBJET :
PRÉSENTATION
DU RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2022 DU
SYADEN**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE DU
: 07 NOVEMBRE 2023

AFFICHAGE EN DATE
DU : 07 NOVEMBRE
2023

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **16 NOV. 2023**

Séance du Conseil Municipal du lundi 13 novembre 2023
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole
CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Denis
BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine
CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE
LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI,
Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Evelyne GUILHEM donne procuration à Hélène GIRAL,
Marie-Claude BOURREL donne procuration à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne procuration à Bruno PERLES,
Delphine SANTINI donne procuration à Régine SURRE,
Présillia GRANIER donne procuration à Audrey GAIANI,
Adrien ROUZAUD donne procuration à Philippe GREFFIER,

Absents : Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Martine
LACOMBE,

Secrétaire : Madame Audrey GAIANI

Créé le 1er décembre 2010, le Syaden (Syndicat Audois D'Énergie et du Numérique) est en charge du service public de l'énergie et de l'aménagement numérique du territoire dans l'Aude. C'est un syndicat mixte ouvert à la carte.

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SYADEN est tenu d'adresser chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport reçu le 09 Octobre 2023 doit ensuite faire l'objet d'une communication par le Maire en Conseil Municipal, en séance publique.

Ce rapport constitue une réponse permettant de satisfaire l'obligation légale de transparence vis-à-vis des communes membres mais également d'offrir un document de référence présentant l'action communautaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

PREND ACTE du rapport d'activité du Syaden (Syndicat Audois D'Energie et du Numérique).

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

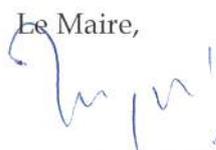
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

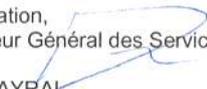
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 13 novembre 2023

Le Maire,



Patrick MAUGARD

Ampliation faite le	16 NOV. 2023
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :	15 NOV. 2023
Par publication le :	16 NOV. 2023
Par délégation, Le Directeur Général des Services	
Nicolas NAYRAL	

Envoyé en préfecture le 15/11/2023
Reçu en préfecture le 15/11/2023
Publié le 16 NOV. 2023
ID : 011-211100763-20231113-DB2023269-DE

